

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Office de la Marine Marchande et des Ports

Domaine de la prestation : Marine Marchande

Objet de la prestation : Visite d'un navire à l'étranger et délivrance des titres de sécurité provisoires.

Conditions d'obtention

- Navire construit ou acquis à l'étranger;
- Prise en charge des frais de visite par l'armateur.

Pièces à fournir

- Demande sur imprimé administratif;
- Copies des documents de sécurité du navire;
- Copies des plans du navire.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt de la demande;- Etude du dossier;- Visite à la date fixée ;- Remise du PV de visite et des titres provisoires de sécurité s'il y a lieu.	Commission de visite de sécurité.	Dix jours.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Services centraux ou régionaux de la Marine Marchande.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Lieu de dépôt du dossier.

Délai d'obtention de la prestation

Dix jours.

Références législatives et/ou réglementaires

Code de la police administrative de la navigation maritime promulgué par la loi n° 76-59 du 11 juin 1976, tel que modifié et complété par la loi n° 2004-4 du 20 janvier 2004 (articles 41 et 42).
